GDS Pas-de-Calais
L'action sanitaire ensemble

Votre mensuel sanitaire

Lettre d'information N°53 - janvier 2021

LA VOIX DU GDS

Ensemble, construisons 2021 !

2020 aura été une année particulière et difficile, marquée en grande partie par la COVID19. Au-delà des grands bouleversements qu'elle a entrainés dans nos conditions de vie et de travail, l'agriculture, et en particulier l'élevage en ont subi de plein fouet les conséquences.

Certes, nous avons su répondre présents et poursuivre l'approvisionnement alimentaire de nos concitoyens. Mais dans nos zones rurales et plus particulièrement dans nos fermes, la distanciation physique a renforcé l'éloignement social, et créé une nouvelle forme de précarité. Alors si 2021 nous le permet, nous serons à vos côtés, chez vous dans vos fermes, via les formations et par tout autre moyen pour vous accompagner.

Votre Gds va pleinement s'impliquer pour vous faire bénéficier du juste retour du plan de relance agricole, notamment sur le volet Biosécurité.
2021 verra également le lancement de nouvelles actions sur la santé du veau, soutenues, comme nos autres plans et Kits d'analyses, par le Département.

Au nom du conseil d'administration et des équipes technique et administrative, je vous souhaite de bons vœux de réussite, de bonheur et surtout de santé.

Valéry LECERF – Président du GDS62

A REVOIR : la vidéo de l'Assemblée Générale du 15/12/20

PENURIE DE TUBERCULINE AVIAIRE

Les derniers lots de tuberculine aviaire n'ont pas été validés par LNR

La DDPP nous a informé d'une pénurie de tuberculine aviaire utilisée en IDC.
Une nouvelle livraison est prévue fin janvier.
D'ici là, des cabinets vétérinaires pourraient se trouver en rupture de stock de tuberculine aviaire et reporter certaines de leurs opérations de prophylaxie. Certaines mesures de police sanitaire pourront également être reportées, il est préférable de s'informer à la DDPP au 03.21.21.26.26.

BVD : PRELEVEMENT AURICULAIRE

Echantillon congelé = échantillon jeté

Tout échantillon de cartilage congelé puis envoyé au laboratoire d'analyse **sera systématiquement jeté**. Il s'agissait d'une mesure exceptionnelle liée au 1er confinement, qui n'est plus d'actualité depuis plusieurs mois maintenant.

Nous vous rappelons que les prélèvements peuvent être conservés au réfrigérateur 48h maximum avant envoi.

Réduction du nombre d'enveloppes !

Vous étiez nombreux à nous le demander, les stocks d'enveloppes vont désormais pouvoir être allégés ! La région a travaillé sur les cahiers des charges des commandes de boucles BVD afin de vous permettre de choisir le nombre d'enveloppes que vous souhaitez recevoir. **Il est important de prioriser l'envoi des échantillons via les enveloppes les plus anciennes !**

Sachez également que **les petites étiquettes accompagnant les échantillons ont été supprimées**, n'oubliez pas de bien noter la date de prélèvement sur l'enveloppe !

D'autres informations vous parviendront très prochainement.

IBR - Cheptels en assainissement

Vous ne détenez plus que quelques bovins vaccinés IBR ?

Sachez que votre troupeau est encore concerné par au moins une prophylaxie IBR des bovins de plus de 12 mois après le départ des derniers positifs.
Nous vous conseillons de **réformer vos derniers animaux vaccinés contre l'IBR avant le passage du vétérinaire pour la prophylaxie 2020/2021.**

Vous anticiperez les changements à venir liés à Loi de Santé animale, et surtout vous éviterez les risques d'une recirculation virale.

Pas-de-Calais Le Département
gtv62 Groupement Technique Vétérinaire

TARIFS DE PROPHYLAXIES 2020/2021

BOVIN	Visite *(15 premiers kms)*	Prise de sang	IDS	IDC *(tuberculine non facturée)*	Brucellination	Vaccination *(vaccins non compris)*
	42,36 € HT	2,77 € HT	3,03 € HT	7,21 € HT	2,83 € HT	1,41 € HT
	Visite initiale *Engraissement derogataire*	Visite de maintien *Engraissement derogataire*	Enquête épidémiologique	*Matériel à usage unique et consommables compris dans le prix de l'acte Frais d'expédition en supplément Autant de visites facturées que nécessaire*		
	151,35 € HT	75,68 € HT	84,72 € HT			
OVIN CAPRIN	Visite *(15 premiers kms)*	Prise de sang *(20 premiers prélèvements)*	Prise de sang *au-delà de 20*	**PORC**	Visite *(15 premiers kms)*	Prélèvement de sang sur buvard
	42,36 € HT	2,02 € HT	1,11 € HT		42,36 € HT	2,20 € HT

FCO : Modifications des critères pour l'export du bétail vers l'Italie !

La Loi de Santé Animale européenne devrait s'appliquer le 21 avril 2021 ; cette règlementation vient modifier un grand nombre de dispositifs actuellement en vigueur, notamment par rapport à la gestion de la FCO et aux exigences sanitaires liées aux échanges vers un autre Etat membre.

Dans ce cadre, l'accord bilatéral avec l'Italie pour les envois de **bovins, ovins, caprins de plus de 90 jours**, sera abrogé par cette nouvelle règlementation, qui imposera comme règle générale que les animaux soient **valablement vaccinés contre la FCO depuis plus de 60 jours** (contre plus de 10 jours aujourd'hui) avant envoi.

Concrètement, les éleveurs souhaitant commercialiser leurs animaux vers l'Italie le **21 avril 2021**, devront veiller à ce que **la deuxième injection du vaccin** contre la FCO (BTV 4 et BTV 8) soit effectuée au plus **tard le 20 février**.

Sachant qu'il y a minimum 21 jours entre la première et la deuxième injection, **le protocole vaccinal devra donc avoir commencé dès janvier, au plus tard le 30 janvier 2021.** Le report de l'entrée en vigueur de cette loi est toujours demandé par de nombreux pays membres mais la Commission européenne a déjà refusé deux fois.

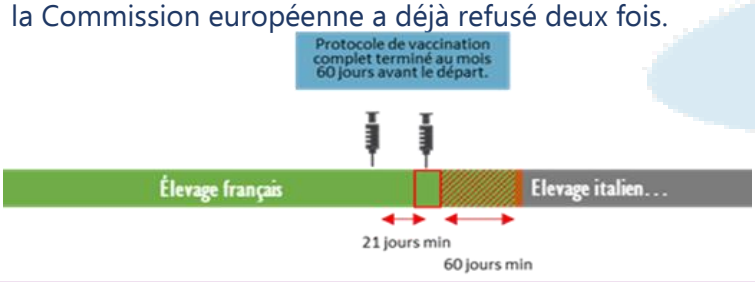

PETITS RUMINANTS – Brucellose

La prophylaxie est à faire avant le **30/09/2021**, elle concerne

- Tous les mâles non castrés de plus de 6 mois,
- Tous les animaux introduits depuis le dernier contrôle
- 25% au moins des femelles en âge de reproduction ou en lactation (minimum 50). Dans les troupes de moins de 50 de ces femelles, l'ensemble est à contrôler à l'épreuve à l'antigène tamponné.

des élevages situés sur les cantons de **Auxi le Château, Fruges, Lillers, Lumbres et Marquise**.

Contact: DDPP62 - Mr Christian Grusezezack au 03.21.21.26.26

Hygiène : la dératisation est primordiale !

Notre Filiale 4D services est bien évidemment à votre disposition pour vous fournir en produits homologués et professionnels (à base de céréales ou de pâtes attractives). Fabriqués directement par une usine spécialisée, ils vous sont rétrocédés à des conditions très compétitives (enlèvement St Laurent ou Desvres – ou par messagerie). Rappel : 2 partenaires spécialisés sont à votre disposition **SANI3D** et **GUEPABC** pour assurer les prestations de dératisation directement sur votre exploitation, à des conditions négociées par nos soins.

Tél : 03 21 60 48 98 **Fax : 03 21 60 48 97**
gds62@reseaugds.com
56 Avenue Roger Salengro BP 80 039
62051 Saint Laurent Blangy Cedex
www.gdshautsdefrance.fr